

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mardi 10 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17 DEC. 2024



ID: 031-213100662-20241210-2024110-DE

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 10 décembre 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 28 novembre 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

## Présents:

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Jean-Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRIPEAU – Monsieur Michel FALCONNET - Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

## Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Élisabeth CORDEIRO à Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Aäli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL – Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Madame Mylène MONCERET.

<u>Absents excusés</u>: Monsieur Jérôme BRIÈRE –Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Benoît MUNOZ.

Secrétaire de séance : Madame Carole LAVAL.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 20
- Nombre de conseillers représentés : 03

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-110 ASSOCIATIONS : Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association CINÉBESSIÈRES pour la gestion et l'exploitation du cinéma

Rapporteur: Madame Nathalie HERRANZ

ADOPTE

Votants: 23 Abstentions: 0 Exprimés: 23 Pour: 23 Contre: 0

29, Place du Souvenir, 31660 BESSIERES - Tél. 05 61 84 55 55 Fax : 05 61 84 55 56 Email : mairie@bessieres.fr www. bessieres.fr



Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17 DEC, 2024



À la demande de Monsieur le Maire, Madame Nathalie HERRANZ, col ID:031-213100662-20241210-2024110-DE Conseil municipal que le cinéma « Ticky Holgado » de Bessières permet d'accueillir le public et les spectateurs dans une ambiance conviviale. La programmation et la présentation des œuvres cinématographiques pour tous publics est un des axes majeurs de la création de ce cinéma, en particulier au travers d'une tarification attractive. Dans cette perspective de développement d'une politique culturelle sur le territoire, la commune de Bessières et l'association « CINÉBESSIÈRES » ont décidé de conventionner ensemble afin de définir les modalités de gestion du cinéma communal.

Madame HERRANZ énonce que l'association a pour objet la promotion et la diffusion de films cinématographiques, l'organisation d'évènements autour des projections et la participation à des festivals en partenariat avec d'autres association. Le projet porté par cette association s'intègre naturellement dans les projets culturels de la commune.

Une convention annexée à la présente délibération, définie les modalités de gestion et d'exploitation du cinéma communal entre la commune et l'association « CINÉBESSIÈRES ».

## ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association CINÉBESSIÈRES pour la gestion et l'exploitation du cinéma communal, annexée à la présente délibération ;
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant;
- MENTIONNE que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuées le : 1 7 DEC. 2024 et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le:

17 DEC. 2024